



VILLE DE VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

SERVICES

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Commune de Valbonne (06)

Numéro national d'identification :
Type : SIRET - N° : 21060152200175
Code postal / Ville : 06560 Valbonne
Groupement de commandes : Non
Section 2 : Communication
Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : ACHATS / MARCHES PUBLICS

Mail : achats@ville-valbonne.fr
Section 3 : Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : CF REGLEMENT DE CONSULTATION

Technique d'achat : Accord-cadre
Date et heure limite de réception des plis : Lundi 22 janvier 2024 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (accord-cadre uniquement) : COMMUNE

Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : DISTRIBUTION DU JOURNAL MUNICIPAL « L'INFO », AUTRES DOCUMENTS ET AFFICHAGE

Classification CPV : 64212100
Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le présent accord cadre a pour objet : la réalisation de prestations de services relatives à la communication et à l'information et concerne principalement la distribution du journal municipal « L'INFO », d'autres documents et l'affichage.

Lieu principal d'exécution : COMMUNE DE VALBONNE ET ALENTOURS
Durée du marché (en mois) : 36

Valeur estimée hors TVA : 165000 euros
La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non
Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non
Date d'envoi du présent avis

18 décembre 2023

1228A094

ARRÊTES ET AVIS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction départementale des territoires et de la mer

Extrait de l'avis n°2023-06
de la commission départementale d'aménagement commercial des Alpes-Maritimes

La commission départementale d'aménagement commercial des Alpes-Maritimes, réunie à Nice le 6 décembre 2023, a délivré un avis favorable à demande d'autorisation d'exploitation commerciale de la SAS Ouest Harmonie dont le siège social se situe 415 avenue Auguste Renoir à Cagnes-sur-Mer, pour l'extension de 411m² de la surface de vente de la cellule commerciale Maxi Bazar au sein d'un ensemble commercial pour une surface de vente totale de 2266m² à Villeneuve Loubet, dans le cadre de la demande de permis de construire n° 00616123C0021.

Cet extrait d'avis sera publié dans deux journaux locaux aux frais de la société bénéficiaire de l'autorisation. L'avis intégral sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

1228A069



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction départementale des territoires et de la mer

Réf. : 2023-08

Extrait de l'avis n°2023-08
de la commission départementale d'aménagement commercial des Alpes-Maritimes

La commission départementale d'aménagement commercial des Alpes-Maritimes, réunie à Nice le 6 décembre 2023, a délivré un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale de la société SAS CLAIREFONTAINE CANNES dont le siège social se situe 12 avenue Jules Funel à Peymeinade, pour l'extension au sein d'un ensemble commercial de la surface de vente de 764 m² de la cellule commerciale « Intersport » pour une surface de vente totale pour cette cellule de 2723m² et de 10773m² pour l'ensemble commercial à Mandelieu-La Napoule, dans le cadre de la demande de permis de construire n°00607923D0036.

Cet extrait d'avis sera publié dans deux journaux locaux aux frais de la société bénéficiaire de l'autorisation. L'avis intégral sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

1228A071



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction départementale des territoires et de la mer

Réf. : 2023-05

Extrait de l'avis n°2023-05
de la commission départementale d'aménagement commercial des Alpes-Maritimes

La commission départementale d'aménagement commercial des Alpes-Maritimes, réunie à Nice le 6 décembre 2023, a délivré un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale de la société civile de construction vente Cœur de Carnolès dont le siège social se situe 455 Promenade des Anglais à Nice, pour la création de l'ensemble commercial « Cœur de Carnolès » d'une surface de vente de 2243m² à Roquebrune-Cap-Martin, dans le cadre de la demande de permis de construire n°00610423H0024.

Cet extrait d'avis sera publié dans deux journaux locaux aux frais de la société bénéficiaire de l'autorisation. L'avis intégral sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

1228A073

Département
des Alpes-Maritimes
VILLE DE CONTES

Renforcement du droit de préemption urbain sur l'ensemble du périmètre de ce droit

Par délibération en date du 12 décembre 2023, le conseil municipal de la commune de Contes a décidé de renforcer le droit de préemption urbain sur l'ensemble du périmètre de ce droit. Cette délibération peut être consultée en mairie.

Contes, le 19 décembre 2023
Le Maire, F. TUJAGUE.

1228A144

ENTREPRENEURS, PROFESSIONNELS JURIDIQUES & COMPTABLES

Passez votre
annonce légale en ligne
et recevez immédiatement
ATTESTATION & FACTURE

Alpes-Maritimes et tout la France

ESPACE PRO

tribuca.net

ENQUÊTES PUBLIQUES



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES ALPES- MARITIMES DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER COMMUNE DE VILLENEUVE- LOUBET

AVIS PORTANT PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE
À LA DÉCLARATION DE PROJET
VALANT MISE EN
COMPATIBILITÉ N°2 DU PLAN
LOCAL D'URBANISME DE
VILLENEUVE-LOUBET
CONCERNANT LA RÉALISATION
DU CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ
(CEF) DENOMME
« CENTRE JENNY-LEFEBVRE
», DANS LE QUARTIER DE LA
BERMONE, SUR LE SITE DIT
DE « L'ERMITAGE PARTIE
NORD – CHEMIN DES HAUTES-
GINESTIÈRES »**

Le Préfet des Alpes-Maritimes informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Villeneuve-Loubet selon l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2023

à la prolongation de l'enquête publique pour la déclaration de projet valant mise en compatibilité n°2 du PLU de Villeneuve-Loubet en vue de la réalisation d'un centre éducatif fermé, dénommé « Centre Jenny-Lefebvre » dans le quartier de la Bermone sur le site « Ermitage partie Nord – chemin des Hautes Ginstières ».

L'enquête publique est ainsi prolongée jusqu'au vendredi 5 janvier 2024 (17h00) inclus.

Durant la période de prolongation de l'enquête, les modalités d'organisation prévues à l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête du 25 octobre 2023 continuent d'être appliquées, notamment en matière de désignation du commissaire enquêteur ainsi que du lieu et des horaires où peut être consulté le dossier d'enquête, soit : au service urbanisme de la commune de Villeneuve Loubet (2 avenue des Rives)

du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h00 et de 14h00 à 17h00, uniquement sur rendez-vous pris par téléphone au 04.92.13.44.08 ou au 04.92.13.44.10

Un accès gratuit au dossier sera garanti par un poste informatique mis à disposition du public à l'adresse et aux horaires d'ouverture précités.

Les pièces du dossier d'enquête publique seront également disponibles pendant toute la durée de l'enquête publique, sur le site internet des services de l'Etat des Alpes-Maritimes, à l'adresse suivante : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Declaration-de-projet-valant-mise-en-compatibilite-DP-MEC>. Le site internet de la commune de Villeneuve-Loubet assurera un renvoi vers le site internet des services de l'Etat des Alpes-Maritimes.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2023, toutes les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à disposition du public au siège de l'enquête publique précitée à l'adresse indiquée ci-dessus, ou adressées par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante, avant la date et heure de clôture de l'enquête fixée le vendredi 5 janvier 2024 à 17h00 : **Mairie - Service Urbanisme de la commune de Villeneuve Loubet, Place de la République, 06270 Villeneuve-Loubet.**

Des observations écrites pourront également être consignées sur un registre complémentaire mis à disposition du commissaire enquêteur lors de sa permanence reportée.

Les observations écrites pourront également être déposées dans les mêmes conditions de délai, par voie électronique, à l'adresse suivante : ep-dpmecv-cef@alpes-maritimes.gouv.fr et seront consultables sur le site internet des services de l'Etat des Alpes-Maritimes précité. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

La permanence du vendredi 22 décembre 2023 mentionnée à l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2023, est annulée et reportée comme suit : M. Jean-Claude HENNEQUIN, Directeur d'établissements sanitaires en

retraite, désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le tribunal administratif de Nice le 22 septembre 2023, pour conduire cette enquête publique, recevra ainsi le public le : **vendredi 5 janvier 2024 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.**

Et à l'adresse suivante : **Pôle culturel Auguste Escoffier (salle d'action culturelle) 30 Allée Simone Veil 06270 Villeneuve-Loubet**

Le Commissaire Enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique prolongée pour remettre au Préfet des Alpes-Maritimes son rapport et ses conclusions sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du P.L.U. de Villeneuve-Loubet. Une copie de ces documents sera déposée pour y être consultée, au service urbanisme de la commune de Villeneuve-Loubet, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents pourront également être consultés à la préfecture des Alpes-Maritimes (direction départementale des territoires et de la mer – service aménagement urbanisme et paysages – pôle aménagement et planification) et rendue publique par voie dématérialisée sur le site internet des services de l'Etat des Alpes-Maritimes précité.

Par suite, la déclaration de projet valant mise en compatibilité du P.L.U. de Villeneuve-Loubet sera approuvée par le Préfet des Alpes-Maritimes, après avis sous deux mois du conseil municipal de Villeneuve-Loubet, en application de l'article R 153-17 du code de l'urbanisme.

Fait à Nice, le 19 décembre 2023
Pour le Préfet,
Le sous-Préfet,
secrétaire général de la
Préfecture des Alpes-Maritimes
Signé : Philippe LOOS

1228A168

CONSTITUTIONS



Société d'Avocats
455 Promenade des Anglais
Porte de l'Arénas - Entrée B
06200 NICE

Avis est donné de la constitution d'une société en date du 24 novembre 2023 présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : LA FONTAINE
Siège social : 90B Chemin de la Madonnette de Terron 06200 NICE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NICE
Capital : 1.000 €

Apports en numéraire : 1000 euros.
Objet : La Société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat, apport, échange, la propriété en pleine propriété, usufruit ou nue-propriété, la construction, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, ou autrement, de tous biens et droits mobiliers et immobiliers, immeubles bâtis ou non bâtis à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel, et notamment une propriété comprenant une villa, située 22 Avenue Jean de la Fontaine, Villa Joliette, 06100 NICE; La mise en valeur de ces immeubles et biens immobiliers, notamment par l'édification de constructions nouvelles pour toute destination, la transformation des constructions déjà existantes par tous travaux, La propriété, l'administration, la gestion directe ou indirecte, l'exploitation par bail, location ou autrement, L'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Gérance : La société MARTINS HOLDING, Société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Nice sous le numéro 911602548, dont le siège social est situé 90 bis Chemin de la Madonnette de Terron, 06200 NICE, représentée par son Président en exercice, M. Marino RIBEIRO MARTINS

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de l'unanimité des associés.

Pour avis.

1228A153

Etude de Céline BRUNET-BECK et Sébastien ARBAUD Notaires associés à PUGET THÉNIERS (Alpes- Maritimes) 18 Avenue Alexandre Bottin

Suivant acte reçu par Maître Céline BRUNET-BECK, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Céline BRUNET-BECK Sébastien ARBAUD, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à PUGET-THÉNIERS (Alpes-Maritimes), 18 Avenue Alexandre Bottin, le 14 décembre 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et notamment l'acquisition de biens et droits immobiliers sis à PEONE (06470) VALBERG 1, Avenue Saint Bernard. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

La dénomination sociale est : **SIMANO**
Le siège social est fixé à : RIGAUD (06260), 956 route de Lieuche.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR) divisés en 100 parts, de DIX EUROS (10,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 100 attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir : Sophie SIMON 98 parts numérotées 1 à 98, Laure MASTELLI 1 part numérotée 99 et Sasha NOGUERA 1 part numérotée 100. Les apports sont effectués par Sophie SIMON pour la somme de NEUF CENT QUATREVINGTS EUROS (980,00 EUR), Laure MASTELLI pour la somme de DIX EUROS (10,00 EUR) et Sasha NOGUERA pour la somme de DIX EUROS (10,00 EUR).

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Madame Sophie SIMON agréée susnommée demeurant à RIGAUD (06260) 956 Route de Lieuche. La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de NICE.

Pour avis
Le notaire

1228A188



Aux termes d'un acte SSP en date à NICE du 12/12/2023, il a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : LA RIVIERA LCD
Siège social : 88 Corniche Fleurie 06200 NICE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NICE
Capital : 1.000 €

Objet : Propriété en pleine propriété, en usufruit ou en nue-propriété, de tous biens, droits immobiliers, par voie d'acquisition, d'échange, d'apport; construction d'immeubles à usage locatif; gestion, administration dont notamment exploitation par bail, location, mise à disposition gracieuse au profit des associés, ascendants ou descendants des associés; éventuellement aliénation du ou des biens devenus utiles à la société

Gérant : LA RIVIERA, SAS au capital de 1.000 €, siège 88 Corniche Fleurie 06200 NICE, 982 045 353 RCS NICE, représentée par M. Jonathan MAMMOLITI
Cession de parts sociales : libre entre associés; agrément à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote pour toute autre cession, les parts du cédant étant prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité

Pour avis

1228A011



Société d'Avocats
455 Promenade des Anglais
Porte de l'Arénas - Entrée B
06200 NICE

Suivant acte SSP en date à NICE du 18/12/2023, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SAS COPENHAGEN
Capital : 1000 € divisé en 1000 actions de 1 euro chacune

Apports : en numéraire
Siège : 63 Avenue Denis Semaria, quartier passable – 06230 SAINT JEAN CAP FERRAT

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Nice
Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger : L'acquisition de tous terrains, biens ou droits immobiliers en vue de la construction, l'aménagement, la division, la transformation ou la rénovation, de tous immeubles, de toutes destinations et objet;

La vente, en totalité ou par fractions, des immeubles construits, aménagés, transformés ou rénovés, avant l'acquisition, la souscription, la détention, la vente, de parts ou actions de sociétés immobilières de construction-vente, de société de pluri-propriété, de société d'attribution;

L'activité de marchand de biens et de lotisseur.

la participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance;

et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Administration : - Président : M. Kasper WANDI, demeurant 63 Avenue Denis Semaria, quartier passable, 06230 SAINT JEAN CAP FERRAT, nommé pour une durée illimitée.

Admission aux assemblées et droit de vote : À chaque action est attaché un droit de vote pour l'adoption des décisions collectives d'associés.

Transmission des actions : Agrément de la collectivité des associés qui statue à la majorité extraordinaire

1228A105

**GENEVIEVE SICCARDI & LAETITIA LEONETTI
NOTAIRES ASSOCIES
Titulaire d'un Office Notarial**
123, Av. des Martyrs
de la Résistance
06220 VALLAURIS

Suivant acte reçu par Maître Geneviève SICCARDI, Notaire à VALLAURIS, le 14 décembre 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : ELON
Siège social : 14, avenue Prado Provence 06400 CANNES
Durée : 99 années

Capital : 100€
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Gérant : Madame Carole TILLIE épouse BENHAMOU demeurant 14, avenue Prado Provence CANNES 06400.

Cession de parts sociales : Les parts sont librement cessibles au profit d'un associé, de son conjoint, d'un ascendant ou descendant dudit associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de CANNES.

Pour avis Le notaire.

1228A052